



Doc. 13021
01 octobre 2012

Pour des élections plus démocratiques

Amendement¹ n° 2

M. Aleksandrs SAKOVSKIS, Lettonie, Groupe socialiste

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 2, insérer le paragraphe suivant:

« L'Assemblée réitère ses points de vue exprimés dans la Résolution 1617 (2008) et appelle les Etats membres à accorder le droit de vote et de se présenter aux élections au niveau local et régional aux résidents non ressortissants. »

Déposé par:

SAKOVSKIS Aleksandrs, Lettonie, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CRAMON-TAUBADEL Viola, von, Allemagne, SOC
PLOTNIKOV Oleksiy, Ukraine, SOC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC

1. 2012 - Quatrième partie de session

